

Rapport annuel Orgadon : données 2023

Don de matériel corporel humain

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Orgadon	3
1.2. Établissements de MCH	3
1.3. Statbel	3
2. Statistiques	4
2.1. Profil des donneurs	4
2.2. Population	5
2.3. Don pour l'application médicale humaine (transplantation)	6
2.4. Don pour la fabrication de médicaments (thérapies innovantes)	7
2.5. Don pour la recherche scientifique	7
3. Conclusions	8
3.1. Profil des donneurs de MCH	8
3.2. Orgadon	8
3.3. Liens utiles	8
3.4. Questions	8



1. Introduction

Ce rapport annuel est réalisé afin de donner une information chiffrée concernant le don de matériel corporel humain (MCH) en Belgique, à partir des données obtenues via la base de données Orgadon, les rapports annuels d'activités des établissements belges de MCH et le site web de statistiques belges « Statbel ». Il contient les données relatives au profil des donneurs de MCH (vivants et décédés), à la population des donneurs effectifs décédés ainsi que les données relatives à l'expression de volonté, consentement ou opposition, pour le MCH.

Ce rapport annuel est établi, pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice clôturé (année révolue). Il reprend également les données des années précédentes afin d'apprécier l'évolution de celles-ci. A partir de cette année (et contrairement aux éditions précédentes), le rapport comprendra dans son titre l'année durant laquelle les données ont été récoltées.

Les données présentées constituent un minimum qui peut être, le cas échéant, développé ou complété de tout élément jugé pertinent.

1.1. Orgadon

C'est une application web couplée à une base de données commune pour le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et l'Agence fédérale des médicaments et produits de santé (AFMPS). Elle contient les déclarations de volonté ou d'opposition au don pour les organes et le MCH. Cette application permet aux professionnels de la santé de prendre connaissance des déclarations de volonté des patients après le décès.

Il existe quatre types de volontés relatifs au don après décès :

- le don d'organes destinés à la transplantation ;
- le don de MCH (peau, cartilage, tendons, valvule cardiaque, etc.) destiné à :
 - une application médicale humaine (transplantation) ;
 - la fabrication de médicaments (thérapies innovantes) ;
 - la recherche scientifique.

1.2. Établissements de MCH

En application de [l'arrêté royal du 28 septembre 2009](#) fixant les conditions générales auxquelles les établissements de matériel corporel doivent satisfaire pour être agréés, l'AFMPS reçoit annuellement les rapports d'activités des établissements de MCH dans un objectif de transparence et de recueil de statistiques significatives exploitables.

1.3. Statbel

Statbel est l'office belge de statistique qui collecte, produit et diffuse à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes, des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges, tout en garantissant la protection de la vie privée et les données confidentielles.

Les données statistiques de la catégorie « population », thème principal « mortalité, espérance de vie et causes de décès », sous-thème « mortalité générale » ont été consultées pour alimenter la partie « population » de ce rapport.

L'ensemble de données provenant d'Orgadon, des établissements de MCH et de Statbel sont analysées et mises en perspective afin de mieux visualiser la situation pour le don de MCH en Belgique.

2. Statistiques

2.1. Profil des donneurs

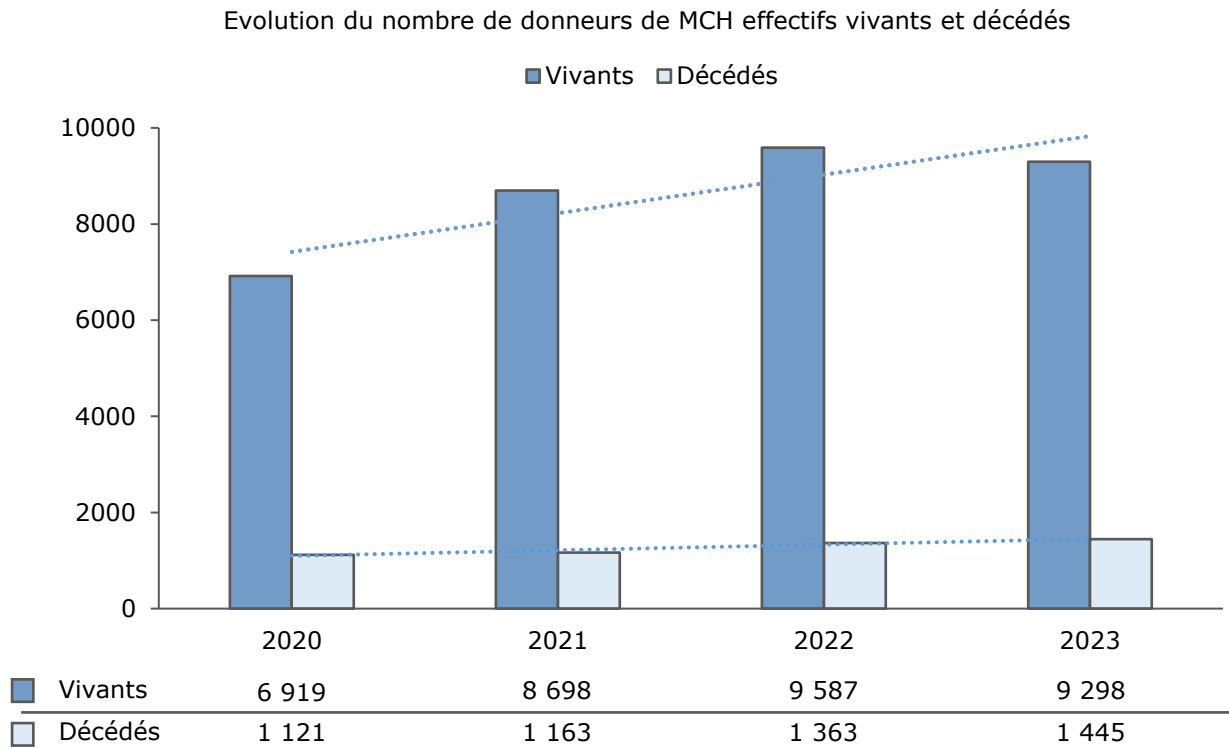


Figure 1 : évolution du nombre de donneurs de MCH effectifs vivants et décédés entre 2020 et 2023.

Proportion de donneurs effectifs de MCH vivants et décédés entre 2020 - 2023

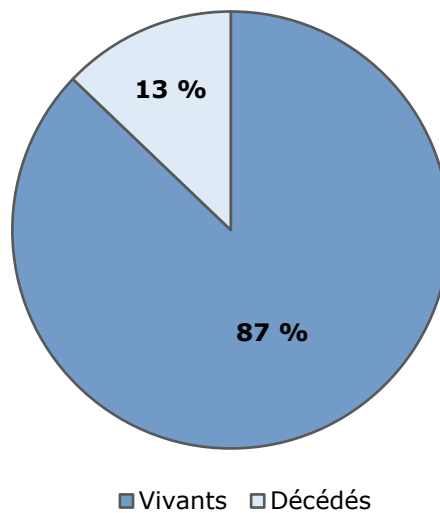


Figure 2 : 2020 - 2023 : donneurs vivants (n = 34 502 ; m = 8 626) et donneurs décédés (n = 5 092 ; m = 1 273).

Âge des donneurs de MCH effectifs décédés pour une application médicale humaine

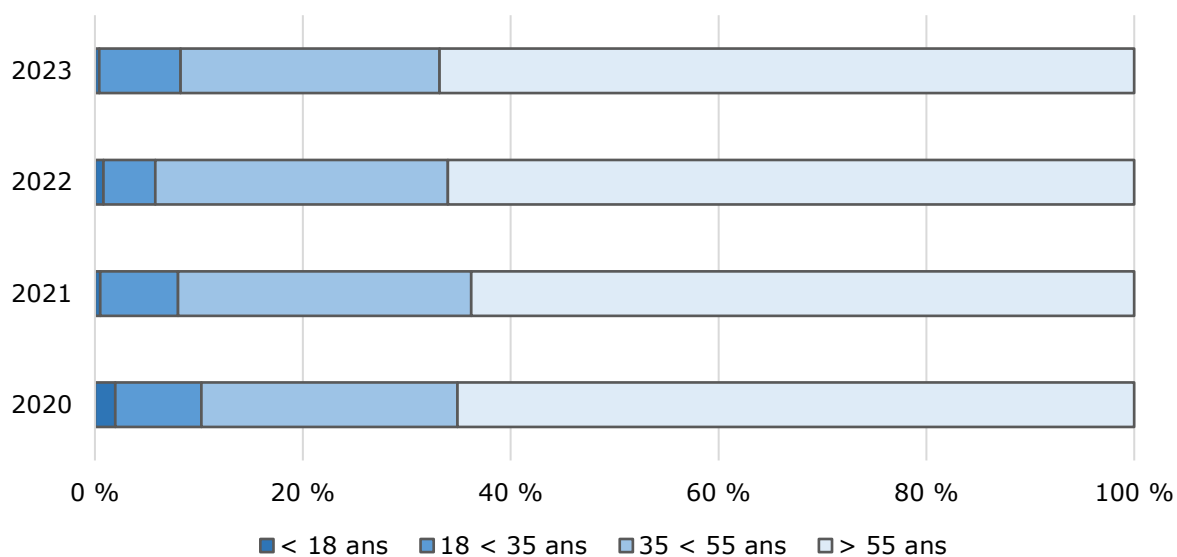


Figure 3 : âge des donneurs de MCH effectifs décédés pour une application médicale humaine entre 2020 et 2023.

2.2. Population

Evolution du nombre de décès en Belgique et par région de 2020 à 2023

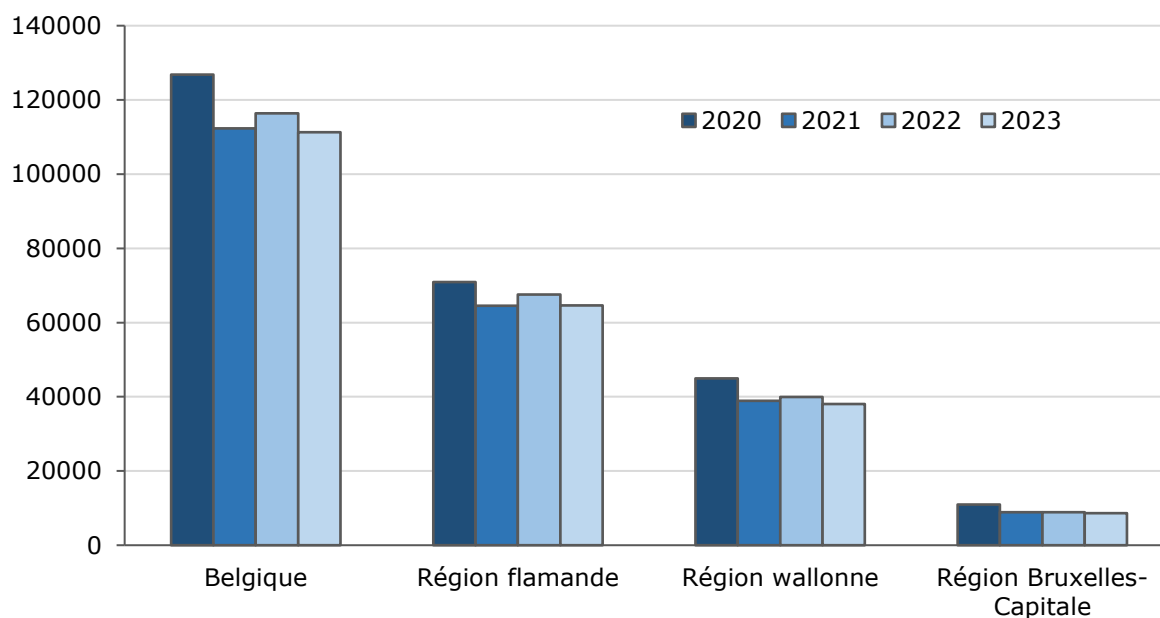


Figure 4 : évolution du nombre de décès en Belgique et par région entre 2020 et 2023.

Pourcentage du nombre de donneurs de MCH effectifs décédés par rapport au nombre total de personnes décédées en Belgique

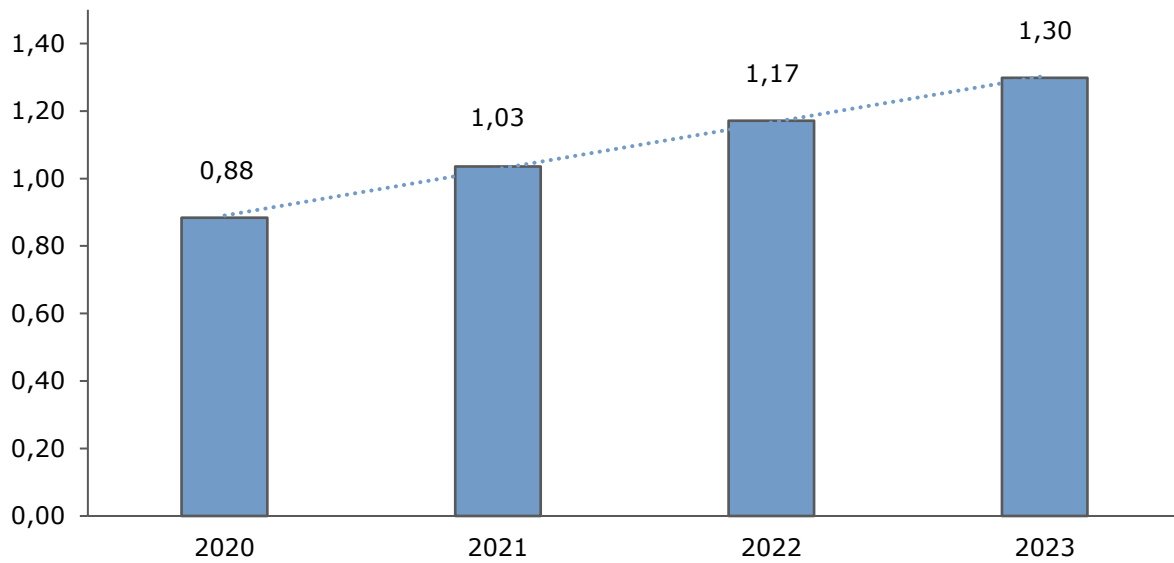


Figure 5 : pourcentage du nombre de donneurs de MCH effectifs décédés par rapport au nombre total de personnes décédées en Belgique entre 2020 et 2023.

2.3. Don pour l'application médicale humaine (transplantation)

Le don de MCH peut être utilisé pour la transplantation chez une autre personne dont l'état de santé l'exige. Cela peut inclure une greffe de peau pour une personne gravement brûlée, une greffe de cornée pour une personne malvoyante, une greffe de valve cardiaque pour une personne ayant des problèmes cardiaques, etc.

Evolution du nombre de déclarations de volonté pour la transplantation (MCH)

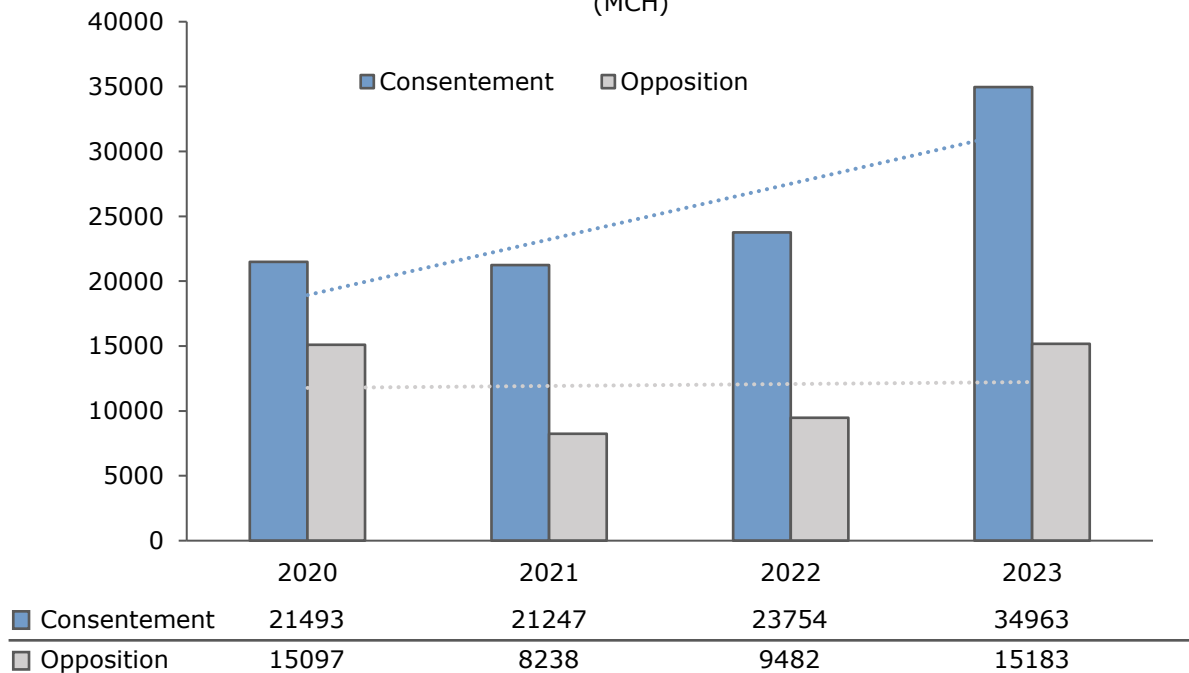


Figure 6 : évolution du nombre de déclarations de volonté pour la transplantation (MCH) entre 2020 et 2023.

2.4. Don pour la fabrication de médicaments (thérapies innovantes)

Le don de MCH peut servir à fabriquer de nouveaux traitements ou médicaments visant à traiter certaines maladies comme notamment la maladie d'Alzheimer ou certains cancers. Dans ce cas, on parle de « thérapies innovantes ».

Evolution du nombre de déclarations de volonté pour le développement de thérapies innovantes (MCH)

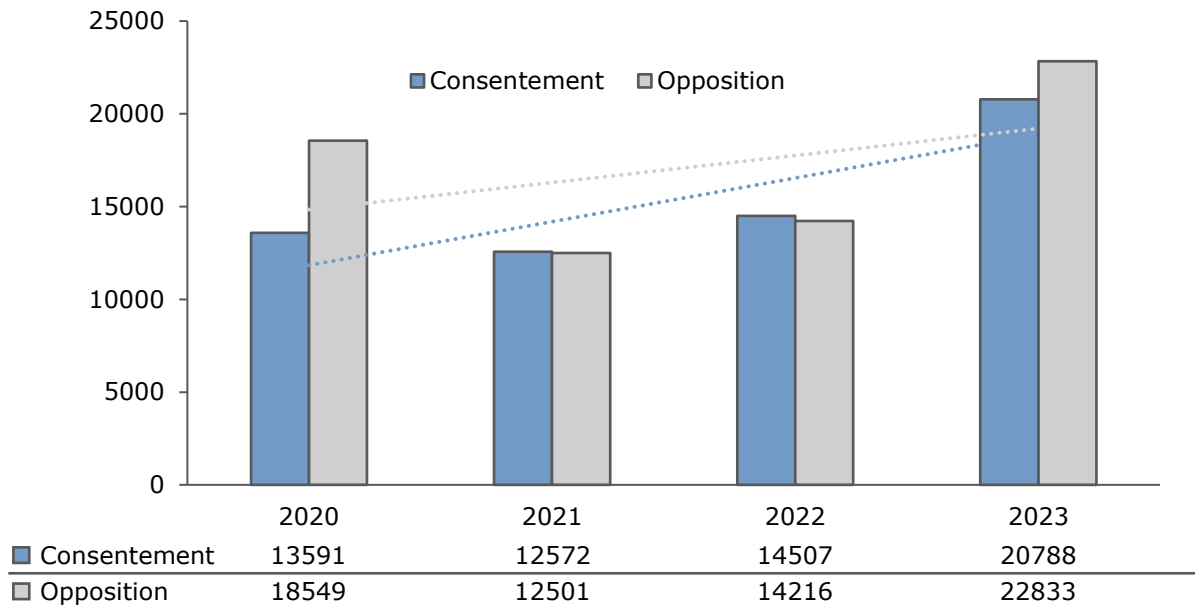


Figure 7 : évolution du nombre de déclarations de volonté pour le développement de thérapies innovantes (MCH) entre 2020 et 2023.

2.5. Don pour la recherche scientifique

Le don de MCH peut être utilisé pour faire progresser la recherche dans le domaine de la médecine. Il s'agira par exemple de prélever une tumeur, un ganglion lymphatique ou un lobe d'un foie malade qui pourront être analysés par les chercheurs pour mieux identifier les causes d'une maladie et rechercher de nouveaux traitements.

Evolution du nombre de déclarations de volonté pour la recherche scientifique (MCH)

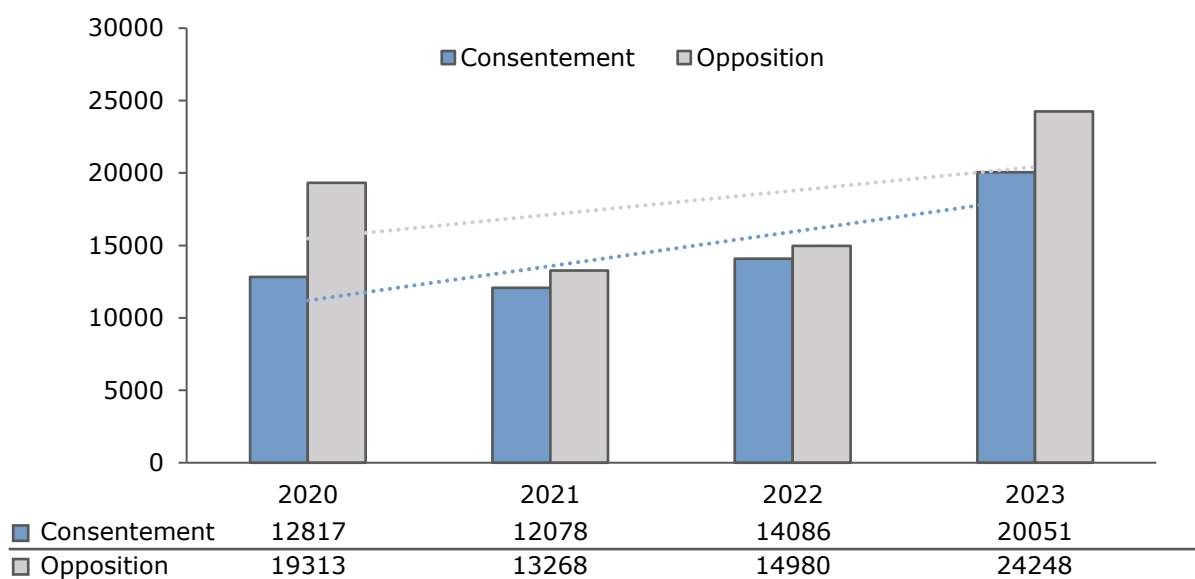


Figure 7 : évolution du nombre de déclarations de volonté pour la recherche scientifique (MCH) entre 2020 et 2023.

3. Conclusions

3.1. Profil des donneurs de MCH

Pour 2023 :



- bien que les tendances se maintiennent, il y a une légère diminution du nombre de donneurs vivants couplée à une stabilité voire une très légère augmentation du nombre de donneurs décédés ;
- plus de 8 donneurs sur 10 sont des donneurs vivants ;
- plus de 6 donneurs effectifs décédés sur 10 ont plus de 55 ans ;
- le pourcentage du nombre de donneurs effectifs décédés par rapport au nombre de personnes décédées en Belgique a tendance à augmenter légèrement.

3.2. Orgadon

Pour 2023 :



- augmentation majeure (> 40 % par rapport à 2022) du nombre de déclarations de consentement explicite pour la transplantation, la fabrication de médicaments et la recherche. La transplantation est le type de don où l'augmentation est la plus marquée avec plus de 60 % de consentements en plus par rapport à 2020 ;
- 2023 marque une augmentation du nombre de déclarations d'opposition pour la transplantation, la fabrication de médicaments et la recherche par rapport à 2020.

3.3. Liens utiles



- [Campagne officielle Orgadon « En un clic, tout peut changer »](#) ;
- [Informations de l'AFMPS sur le don de MCH](#) ;
- [Informations du SPF santé sur le don d'organes](#) ;
- [Déclaration de volonté](#) ;
- [Statistiques Statbel sur le décès en Belgique](#).

3.4. Questions



- mch-mlm@afmps.be